

Conseil d'administration
Séance du 20 novembre 2018

Délibération n°3

Portant **approbation de la signature de l'accord de consortium de l'Initiative d'Excellence Paris Seine (ANR-16-IDEX-0008) entre l'UCP, l'ESSEC, l'EISTI et la ComUE Paris Seine**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-3,

Vu les statuts de l'Université de Cergy-Pontoise,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 12 décembre 2017 portant approbation de la signature de la convention attributive d'aide n° ANR-16-IDEX-0008 entre l'Etat, l'ANR et l'Université de Cergy-Pontoise,

Vu la convention attributive d'aide n° ANR-16-IDEX-0008 entre l'Etat, l'ANR et l'Université de Cergy-Pontoise,

Considérant que dans le cadre du projet « PARIS SEINE INITIATIVE » lauréat de l'action « Initiatives d'excellence, Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie », de la seconde vague du programme des investissements d'avenir, l'UCP doit conclure avec les Partenaires de l'Initiative (ESSEC, EISTI, ComUE Paris Seine) un accord de consortium,

Considérant que cet accord prend appui sur la convention attributive d'aide n° ANR-16-IDEX-008 et que conformément à l'article 6.3 de ladite convention l'établissement doit adresser à l'ANR une copie de cet accord signé par les Partenaires dans un délai de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite convention,

Considérant le tableau de définition des groupes de fonction qui cartographie l'ensemble des emplois de l'établissement auquel est ajouté le tableau des montants IFSE et les montants CIA déclinés par groupe de fonction tels qu'annexés à la présente délibération,

Considérant que cet accord prévoit notamment la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables, le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du Projet, le régime de publication / diffusion des résultats, la valorisation des résultats du Projet,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide:

Vote

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres représentés : 7
Membres absents et non représentés : 6

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0
Non participation : 0

Article 1^{er} : la signature par le président de l'accord de consortium entre l'UCP, l'ESSEC, L'EISTI et la ComUE Paris Seine tel qu'annexé à la présente délibération est approuvée.

Articler dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,


François GERMINET

Transmis au rectorat le :

Publié le :